



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC NOUVELLE-BEAUCE  
MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON

*Séance extraordinaire du 30 mars 2021*

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le lundi 30 mars 2021 à 20h00, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents : M. Michael Byrns, conseiller siège 1  
M. Gaston Vachon, conseiller siège 2  
M. Jérôme Fournier, conseiller siège 3  
M. Victor Boutin, conseiller siège 4  
Vacant, siège 5  
M. Yves Roy, conseiller siège 6

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Soucy. Est également présente Madame Mélanie Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **1.1 Mot de bienvenue et Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Jacques Soucy déclare ouverte la séance extraordinaire du 30 mars 2021.

En vertu d'un arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, le conseil d'une municipalité est tenu de siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à en prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication comme les vidéoconférences ou en personne.

En vertu d'un arrêté ministériel émis le 26 avril 2020, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

### **1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avis de convocation transmis le 26 mars et qu'ils y renoncent;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

2103-54

À CETTE CAUSE Il est proposé par Victor Boutin que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

- 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  - 1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance
  - 1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour
- 2- ADMINISTRATION**
  - 2.1 Gestion des ressources humaines et relations du travail – Services juridiques et Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM
- 3- LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **2. ADMINISTRATION**

## **2.1 Gestion des ressources humaines et relations du travail – Services juridiques et Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Frampton est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2021 sont de 120 \$ à 180 \$ ;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en services juridiques ainsi qu'en ressources humaines et relations du travail, le cas échéant ;

2103-55

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michael Byrns et résolu

QUE la Municipalité de Frampton mandate les Services juridiques de la FQM ainsi que le Service en ressources humaines et relations du travail afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique et en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **2.2 Cession de terrains sur la rue Brennan par les propriétaires concernés**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton procédera à la réfection de la rue Brennan au printemps 2021;

CONSIDÉRANT QU'un trottoir sera construit du côté nord de la rue Brennan et que le centre de la chaussée nécessite d'être désaxé;

CONSIDÉRANT QUE quatre propriétés situés du côté sud de la rue se retrouve dans l'emprise de la nouvelle chaussée;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des quatre propriétés sont :

- Mme Dany Marcoux, propriétaire du lot numéro 4 233 668
- Mme Audrey Boutin, propriétaire du lot numéro 4 233 667
- Mme Lilianne Dulac, propriétaire du lot numéro 4 233 666
- M. Jean-Claude Drouin, propriétaire du lot numéro 4 233 663

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité demande aux propriétaires qu'ils cèdent chacun une partie de leur lot aux montants respectifs de (calculés en fonction de la valeur totale et de la superficie du terrain):

- Lot numéro 4 233 668; 0,26 m<sup>2</sup>; 4,84 \$
- Lot numéro 4 233 667; 16,15 m<sup>2</sup>; 301,49 \$
- Lot numéro 4 233 666; 29,67 m<sup>2</sup>; 551,78 \$
- Lot numéro 4 233 663; 10,87 m<sup>2</sup>; 202,45 \$

2103-55

À CES CAUSES, il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil municipal autorise monsieur le maire Jacques Soucy et madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Mélanie Parent à signer pour et au nom de la Municipalité de Frampton les différents actes de cession d'une partie des lots 4 233 668, 4 233 667, 4 233 666, 4 233 663 (tel que décrit ci-haut et selon les plans d'arpenteur).

Que la Municipalité de Frampton assume les coûts de main levée applicable sur les propriétés, le cas échéant ainsi que tous les frais de notaire et d'arpenteur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **3. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2103-56

À 20 h 04, il est proposé par Michael Byrns résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

*« Je, Jacques Soucy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »*

---

Jacques Soucy, maire

---

Mélanie Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière